

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



MAIRIE  
DE  
CHAZELLES-SUR-LAVIEU  
42560

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

📧 chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

## Réunion du Conseil municipal du 22 janvier 2021

Convocation du : 15 janvier 2020

Présents (dans l'ordre du tableau) :

Mme Christiane BRUN-JARRY,

M. Bruno LOUBATIERE,

M. Jean Claude GENE BRIER,

Mme Sylvie SIEWIERSKI,

Mme Émilie AFFASSI, arrivée à 20h20, au 3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour

M. Bruno CHANAL,

Mme Élodie DE RAFFIN DOURNY,

M. Fabrice TRABET,

M. Rémi VEGARA,

Absents excusés : M. Thierry PERRET,

Absent : M. Mehdi ZOUAOU

Secrétaire de séance : M. Bruno CHANAL,

### Ordre du jour

- |      |  |   |
|------|--|---|
| I.   | Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020                  | 2 |
| II.  | Location appartement 55 chemin sous l'allée                      | 2 |
| III. | Correspondant défense  | 2 |
| IV.  | Remplacement lambris cage d'escalier                             | 2 |
| V.   | Convention hygiène et sécurité au travail                        | 2 |
| VI.  | Approbation du pacte de gouvernance de Loire Forez agglomération | 3 |
| VII. | Infos diverses   | 4 |

## I. **Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 18 décembre 2020.

## II. **Location appartement 55 chemin sous l'allée**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un locataire s'est manifesté pour louer le logement communal situé au 55 chemin sous l'allée

Elle soumet ensuite au Conseil le projet de bail.

**Après délibération**, et à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de bail tel qu'il vient de lui être présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail au nom de la Commune.

*(délibération DE\_2021\_001)*

## III. **Correspondant défense**

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense.

Les Correspondants Défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires du département.

- Le premier domaine d'information concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Le deuxième concerne l'information sur la défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire opérationnelle et citoyenne.

- Le troisième domaine concerne la solidarité et la mémoire, où, en liaison avec les associations patriotiques, la direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, les jeunes générations peuvent prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

**Est candidat** : M. Fabrice TRABET

M. Fabrice TRABET est désigné correspondant défense,

La Maison de l'Armée de Saint Etienne sera informée de cette désignation

## IV. **Remplacement lambris cage d'escalier**

Le conseil municipal a reçu un devis de CL Bois pour le remplacement du lambris de la cage d'escalier pour un montant de 1 430 € HT soit 1 716 € TTC.

**Après délibération**, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de CL bois pour un montant de 1 430 € HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

*(délibération DE\_2021\_002)*

## V. **Convention hygiène et sécurité au travail**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42

et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « **d'assistance individualisée en prévention** », « **d'assistance mutualisées en prévention** » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est proposé aux membres du conseil de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin Mme le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

**Après délibération**, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ADHERE** à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros,
- **DÉCIDE** de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*(délibération DE\_2020\_003)*

## **VI. Approbation du pacte de gouvernance de Loire Forez agglomération**

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »,

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT,

- Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

- Vu la délibération n°26 du conseil communautaire du 15 septembre 2020 portant sur le débat du pacte,

-Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires qui s'est réunie le 19 janvier 2021 ;

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrive à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des

communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

**Après délibération**, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DONNE** son accord pour la mise en place d'un pacte de gouvernance sur Loire Forez agglomération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui s'y rapporte.

*(délibération DE\_2021\_004)*

## VII. Infos diverses

### ➤ **Subvention AURA région**

La subvention pour la 3<sup>ème</sup> partie de l'isolation de l'ancienne Mairie est accordée.

### ➤ **Matériels et outillages pour le service technique**

Une brouette et une échelle vont être acquises pour le service technique.

### ➤ **Aire de pique-nique à Chatelville**

Une poubelle va être installée à Chatelville.

### ➤ **Retenue collinaire**

Une réunion tripartite est prévue pour faire corriger certaines malfaçons identifiées sur la retenue collinaire du POYET.

### ➤ **Transport public**

Les lignes de transport de proximité (Montbrison le samedi et St Jean le mardi) sont renouvelées et le tarif passe de 1€30 à 1€50 (service sur demande).

### ➤ **Déchèterie mobile**

La déchèterie mobile sera présente à Chazelles-sur-Lavieu les 14/04, 21/07 et 09/10.

### ➤ **Journées culturelles**

L'association FOREZTIVAL désire mettre en place des journées culturelles sur les communes de Loire Forez agglomération : à Chazelles-sur-Lavieu, journée développement durable le 16/05 avec ABIESSENCE

### ➤ **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26/02/2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

